

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de L'Éducation et des Collèges
12351

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : BP2018 : Délégation Collèges

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Il définit les orientations et les principales actions de la délégation aux collèges pour l'année 2018.

L'éducation est un enjeu essentiel pour l'avenir de nos concitoyens et l'une des grandes priorités du Département. Elle constitue l'élément indispensable d'une intégration sociale réussie, qui passe par la mise en œuvre d'une politique fondée sur l'égal accès de tous les jeunes aux savoirs et l'amélioration des conditions d'études des collégiens, en partenariat actif avec l'Etat.

C'est pourquoi la collectivité a lancé le plan Charlemagne, que vous avez approuvé le 17 octobre dernier. Ce plan départemental pour l'éducation, qui sera mis en œuvre de 2017 à 2027, représente un engagement exceptionnel du Département en faveur de tous les collégiens de Provence pour leur offrir :

- des établissements neufs ou rénovés ;
- des établissements numériques 3.0 ;
- un accompagnement pour réussir leur scolarité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les suivants :

1/ Les dotations de fonctionnement des collèges publics, en augmentation de 200.000 € afin d'améliorer le fonctionnement des collèges et de compenser la baisse importante des fonds de roulement dans certains établissements.

2/ L'exploitation des collèges publics, soit pour l'essentiel l'exploitation des chaufferies et l'achat du gaz et de l'électricité par le Département pour le compte des établissements.

Les crédits sont en augmentation de 114.000 €, afin notamment d'aider les collèges dans la promotion d'une alimentation équilibrée et de qualité, issue du terroir provençal, en accompagnant les établissements dans la définition de leurs besoins et dans le lancement des consultations nécessaires à l'achat des denrées.

3/ La maintenance des collèges publics

4/ Les dotations de fonctionnement des collèges privés sous contrat, en augmentation de 1.000.000 € du fait de l'augmentation attendue des forfaits d'externat, afin de mieux respecter la parité entre les établissements publics et privés, notamment en matière de fonctionnement informatique.

5/ Le collège numérique, en augmentation de 1.917.000 € du fait notamment :

- du déploiement du Très Haut Débit (THD) dans tous les collèges publics au 1^e janvier 2018, et de la nécessiter d'augmenter dès à présent les débits de manière significative, de 20 Mb à 50 Mb, afin de permettre le développement des usages numériques en classe ;
- le développement du plan de sécurisation des collèges, et notamment de la vidéo protection, qui suppose de déployer une maintenance dans tous les collèges sécurisés ;
- le lancement du projet de téléphonie sur Internet dans les collèges.

6/ Les aides à la scolarité, en augmentation de 1.725.000 € du fait :

- de la volonté du Département de revoir les critères d'attribution du chèque resto-collège, afin d'élargir le nombre de bénéficiaires ;
- de la création d'une aide départementale complémentaire au Fonds social des collèges ;
- de la création d'un kit de fournitures scolaires pour les élèves de 6^e.

Ces évolutions seront mises en œuvre pour la rentrée scolaire 2018, selon des modalités qui vous seront proposées prochainement.

7/ Les actions éducatives, en augmentation de 1.667.000 € du fait :

- de la montée en charge des actions prioritaires départementales, déployées cette année dans environ les 2/3 des classes, et qui devraient concerner à la rentrée 2018 l'ensemble des élèves des collèges publics et privés, soit 900 classes par niveau ;
- de la montée en charge des actions éducatives à l'initiative des collèges, publics et privés (PAME) et des frais de transports dans le cadre notamment des actions prioritaires départementales ;
- du financement de projets innovants partenariaux, notamment dans les domaines de la découverte du monde professionnel, de l'ouverture des collégiens sur le monde, du "collège de demain" et des pratiques artistiques collectives ;
- de la volonté de promouvoir plus fortement les fruits et légumes du terroir, en augmentant le montant de l'aide à l'achat de fruits et légumes frais de saison, et en généralisant progressivement ce dispositif ;
- de la compensation nécessaire de la baisse de la participation de l'Etat au dispositif de médiation sociale aux abords des collèges.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les suivants :

1/ La construction, la reconstruction et la réhabilitation des collèges publics. Ces crédits seront destinés à l'achèvement et à la poursuite de 21 opérations (en phase travaux, appels d'offres travaux, conception ou phase de consultation de concepteurs), et au lancement ou à la poursuite des études préalables pour 8 opérations.

2/ La maintenance des collèges. Les crédits sont répartis entre :

- les travaux de rénovation, notamment consacrés à la mise aux normes pour les personnes handicapées ;
- les travaux de maintenance pour des travaux programmés, urgents et de sécurisation.

3/ Le collège numérique, avec notamment :

- l'achat de tablettes numériques dès 2018 pour deux niveaux de classe (6^e et 5^e) ;
- la montée en charge du plan de sécurisation des collèges, et notamment de la vidéo protection ;
- le lancement de plusieurs projets techniques informatiques qui permettront d'offrir de meilleurs services et d'améliorer la sécurité du système d'informations : portail captif, téléphonie sur Internet, remplacement du pare-feu EOLE AMON par une solution plus moderne, adaptée aux contraintes du collège numérique ;
- les travaux de câblages, du fait de la relance des marchés et de la nécessité d'améliorer la couverture Wi-Fi des collèges ;
- le développement des usages numériques, avec des expérimentations dans les domaines des manuels numériques et de l'aide aux devoirs.

4/ L'équipement des collèges publics, qui permet :

- l'achats et les subventions d'équipement pour les collèges ;
- la première phase du plan d'acquisition des équipements de protection individuelle et de la vêtue pour les ATC ;
- l'augmentation des subventions d'équipement aux collèges afin d'expérimenter divers mobiliers scolaires innovants permettant d'améliorer les conditions pédagogiques.

5/ L'exploitation des installations thermiques des collèges publics.

6/ La participation aux travaux réalisés par la Région dans les 4 cités-mixtes, ensembles immobiliers comprenant un collège et un lycée.

7/ La participation aux travaux dans les collèges privés sous contrat, afin d'accompagner les collèges privés dans la réalisation de travaux essentiels pour l'accueil de leurs élèves (travaux de sûreté, afin de lutter contre les risques d'intrusion ; de mise en conformité des bâtiments, pour la sécurité et pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; et d'accès au Très Haut Débit).

8/ Les frais d'études, de programmation, pour le développement de la base de données Abyla, des études thermiques et du 1% artistique

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes attendues sont essentiellement la participation des familles au financement des postes d'ATC affectés à la demi-pension.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes attendues concernent deux participations de l'Etat :

- ✓ La dotation départementale d'équipement des collèges ;
- ✓ La participation de l'Etat au plan national numérique, si elle est maintenue selon les mêmes modalités.

Il convient donc d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqué en annexe 2. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL